

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

---

Etaient Présents 54 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURET suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

**RAPPORT N° 29-200728-DIV-**

**DECISIONS DU PRESIDENT :  
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017, du 09 novembre et du 20 décembre 2017 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 11,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1, et son article 4,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés, ces informations étant complétées par les décisions prises en vertu de la Loi d'urgence et les ordonnances subséquentes,

**1) Décisions prises par Monsieur Daniel LACRAMPE, Président en fonction jusqu'au 17 juillet, en vertu des délégations de pouvoir accordées par les délibérations susvisées :**

Date	Type d'acte	Décision	Montant
04/11/2019	Commande	<b>Piscine Oloron : Tranchée pour canalisations eau et gaz</b> Attributaire : GASPE	1 320.00 € TTC
13/12/2019	Commande	<b>Bande passante</b> Attributaire : MAN	3 893.74 € HT
13/01/2020	Commande	<b>Machine à brouillard</b> Attributaire : AES	1 153.07 € HT
21/01/2020	Commande	<b>Etude subaquatique du Pont d'Enfer</b> Attributaire : ROMEUF	7 460.00 € HT
23/01/2020	Commande	<b>Diagnostic et projet de confortement du Pont d'Enfer</b> Attributaire : GETEC	14 240.00 € HT
31/01/2020	Commande	<b>Commission de sécurité Fénart</b> Attributaire : CGED:	1 294.05 € TTC
27/02/2020	Commande	<b>Aire des Angles : Elagage arbres</b> Attributaire : Jardin des Vallées:	1 760.00 € TTC
20/02/2020	Marchés Publics	<b>Réalisation de topofiches vélo de route en partenariat avec la CCVO</b> Attributaire : SARL Bivouac Organisation	14 900.00 € HT
10/02/2020	Marchés Publics	<b>Conception du topoguide de randonnées pédestres</b> Attributaire : Agence Valeurs du Sud	8 460.00 € HT

Date	Type d'acte	Décision	
03/03/2020	Commande	<b>Etude géologique pour le Pont d'Enfer (mise en place en urgence de l'instrumentation de surveillance)</b> Attributaire : SAGE INGENIERIE	22 999.98 € HT
06/05/2020	Marchés Publics	<b>Entretien des chemins du PLR – Vallée d'Aspe, Piémont Oloronais et Vallée de Barétous</b>	
		<b>Lot n°1 : Entretien des sentiers Basse Vallée</b> Attributaire : SARL BORTHELLE	4 878.58 € HT
		<b>Lot n°2 : Entretien des sentiers Vallon Est</b> Attributaire : ESTIVADE D'ASPE	13 683.07 € HT
		<b>Lot n°3 : Entretien des sentiers Vallon Ouest</b> Attributaire : PEPINIÈRE D'ENTREPRISES	14 628.27 € HT
		<b>Lot n°4 : Entretien des sentiers Haute Vallée</b> Attributaire : SARL BORTHELLE	9 405.34 € HT
		<b>Lot n°5 : Entretien des sentiers du Piémont Oloronais et vallée de Barétous</b> Attributaire : ETIVADE D'ASPE	7 329.06 € HT
18/05/2020	Marchés Publics	<b>Acquisition de 2 bennes à ordures ménagères neuves ou d'occasion récente avec reprise d'un ancien véhicule</b>	
		<b>Lot n°1 : Benne à ordures Ménagères de 14 à 16 m3 s/ chassis 19T</b> Attributaire : EURL BOM SERVICE	137 000.00 € H
		<b>Lot n°2 : Camion benne à ordures Ménagères de 7 m3 s/ chassis 7T5</b>	Déclaré sans suite
25/05/2020	Marchés Publics	<b>Définition de la "Maison de vacances du futur"</b> Attributaire : Agence DESURB	24 975.00 € HT
29/05/2020	Marchés Publics	<b>Réfection du platelage bois des passerelles sur les Gaves d'Aspe et d'Ossau</b> Attributaire : ID VERDE	168 860.75 € HT
02/06/2020	Commande	<b>Impression du topoguide de randonnées pédestres</b> Attributaire : Imprimerie Charont	2 980.00 € HT
02/06/2020	Commande	<b>Siège : Changement carte électronique groupe extérieur clim réversible</b> Attributaire : INTER ENERGIE:	1 600.49 € TTC
03/06/2020	Marchés Publics	<b>Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de</b>	78 500.00 € HT

Date	Type d'acte	Décision	
		<b>sauvegarde du Pont d'Enfer</b> Attributaire : ANTEA GROUPE	
04/06/2020	Commande	<b>Crèche Ilot mêmes : Création préau</b> Attributaire : BORDATTO:	26 520.00 € TTC
22/06/2020	Marchés Publics	<b>Travaux d'aménagement de la salle de réunion R+1 du Pôle économique</b> Lot 01 "Plâtrerie" Attributaire : NAYA	3 783.46 € HT
		Lot 02 "Menuiserie" Attributaire : SESTIAA	6 742.00 € HT
		Lot 03 "Électricité" Attributaire : INEO AQUITAINE	9 409.81 € HT
		Lot 04 "Plomberie/Sanitaire" Attributaire : DOMINGUEZ	2 091.00 € HT
		Lot 05 "Peinture" Attributaire : NAYA	5 366.92 € HT
22/06/2020	Marchés Publics	<b>Crech'ndo : Installation du rafraîchissement (clim)</b> Attributaire : SARRAT	37 113.58€ TTC
26/06/2020	Marchés Publics	<b>Mise en place d'un réseau de points numériques valorisant l'offre touristique (groupement de commande Office Tourisme/ CCHB)</b> Lot 01 Application full web regroupant l'ensemble de l'offre touristique des Pyrénées béarnaise et de la Vallée de l'Aragon Attributaire : BNG Interactive Technologies	9 050.00€ HT
		Lot 02 Fourniture et pose d'un module NFC extérieur, de 80 tags NFC et de 4 tablettes Wifi Attributaire : BNG Interactive Technologies	7 357.50€ HT.
		Lot 03 Fourniture et pose d'un automate montable sur rack compact Attributaire : Sté AUDIOMASTER	6 711.81€ HT
29/06/2020	Commande	<b>Mise au norme portes coupe feu Espace Jéliote</b> Attributaire : Martech	1 884.00 € HT
29/06/2020	Marchés Publics	<b>Recherche de sites de valorisation et de traitement des déchets inertes (étude POCTEFA)</b> Attributaire : Société RECOVERING	45 950.00 € HT
30/06/2020	Commande	<b>Réseaux de son, lumière, vidéo et informatique</b> Attributaire : Audiomaster	3 125.78 € HT

Date	Type d'acte	Décision	
03/07/2020	Commande	<b>MSAP : Aménagement chemins piétonniers</b> Attributaire :LANSELOT:	6 549.30 € TTC
08/07/2020	Commande	<b>Ilot Mômes : Réparation volets roulants</b> Attributaire :COSTA:	2 467.20 € TTC
15/07/2020	Marchés Publics	<b>Travaux de sauvegarde du pont d'Enfer - Pêche de sauvegarde</b> Attributaire : MIFENEC	1 777.16 € TTC
15/07/2020	Marchés Publics	<b>Travaux de sauvegarde du pont d'Enfer - Instrumentation de suivi des fissures</b> Attributaire : SAGE	4 543.20 € TTC

### INFORMATION DE LA PRÉEMPTION COMMUNAUTAIRE SUR UN BIEN SITUÉ SUR LES PARCELLES AB 42 ET AB 135 À BIDOS

Conformément à la délibération du 20 décembre 2017, modifiant la délibération du 18 janvier 2017, et en vertu de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe qu'il a exercé le DPU sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 28 mai 2020 pour la somme de 94 500 €.

Le bien est cadastré AB 42 et AB 135 pour 4 675 m<sup>2</sup>, Lieu-dit du Camou, dans le périmètre du parc d'activité d'intérêt communautaire de BIDOS – Camou.

Cette préemption communautaire est justifiée sur le fait que :

- La CCHB est compétente en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,
- Le bien en question est situé dans le périmètre du Parc d'Activités de BIDOS – Camou,
- L'étude d'acquisition de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées, en date du 29 janvier 2018, préconisait l'intérêt de mener une opération d'aménagement au regard de son état et de l'obsolescence des bâtiments présents sur la parcelle AB 135, comprenant une déconstruction et la dépollution du site afin de disposer d'une nouvelle entité foncière vierge pour accueillir de nouvelles activités économiques, proches du centre-ville de la Commune. L'EPFL estimé ce bien à 83 859 € en date du 29 janvier 2019.

Conformément à l'article R213-10 du Code de l'Urbanisme, le vendeur dispose de 2 mois, à compter de la réception de l'offre pour faire connaître sa décision, soit qu'il accepte le prix proposé de 83 859 €, soit qu'il renonce à l'aliénation de son bien.

*Pour votre information, Un plan graphique du bien ainsi que tous renseignements utiles peuvent être demandés au Pôle Urbanisme de la CCHB, 9 rue Révol à OLORON-SAINTE-MARIE (05.59.10.35.72).*


## 2) Décisions prises par Monsieur Daniel LACRAMPE, Président en fonction jusqu'au 17 juillet, en vertu des délégations exceptionnelles accordées par les ordonnances susvisées :

- Décision n° 2020-01 du 24 avril 2020 relative à l'attribution de subventions et participations à des organismes extérieurs co-financés par la CCHB pour 2020

Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 24 avril 2020

- Décision n° 2020-02 du 22 avril 2020 relative à la réouverture partielle des déchèteries du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 24 avril 2020
- Décision n° 2020-03 du 13 mai 2020 relative au Fonds de prêt de solidarité et de proximité mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 5 juin 2020
- Décision n° 2020-04 du 13 mai 2020 relative à l'ouverture des déchèteries du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn uniquement aux déchets collectés dans les bennes  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 5 juin 2020
- Décision n° 2020-05 du 28 mai 2020 relative à l'attribution de subventions et participations à des organismes extérieurs co-financés par la CCHB pour 2020 (2)  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 5 juin 2020
- Décision n° 2020-06 du 4 juin 2020 relative à l'ouverture de crédits d'investissement  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 5 juin 2020
- Décision n° 2020-07 du 4 juin 2020 relative à l'ouverture de crédits d'investissement  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 5 juin 2020
- Décision n° 2020-07 du 4 juin 2020 relative à l'ouverture de crédits d'investissement  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 5 juin 2020
- Décision n° 2020-08 du 17 juin 2020 relative à l'ouverture de crédits d'investissement  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 19 juin 2020
- Décision n° 2020-09 du 19 juin 2020 relative aux groupements de commande pour des masques en tissu et pour des masques chirurgicaux et masques FFP2  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 19 juin 2020
- Décision n° 2020-10 du 19 juin 2020 relative à l'ouverture de prime exceptionnelle  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 19 juin 2020
- Décision n° 2020-11 du 23 juin 2020 relative au confortement du Pont d'Enfer  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 2 juillet 2020
- Décision n° 2020-12 du 26 juin 2020 relative à la convention de partenariat avec le Club Léo Lagrange de Bayonne pour la mise en œuvre de « Chantiers de jeunes bénévoles »  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 2 juillet 2020
- Décision n° 2020-13 du 26 juin 2020 relative au Groupement de commande pour la mise en place d'un réseau de points numériques valorisant l'offre touristique – Attribution des marchés et demande de subvention  
Cette décision a été transmise en intégralité par mail du 2 juillet 2020
- Concernant le groupement de commandes en cours pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs, au vu du nombre important de communes ayant adhéré au groupement (32 communes) et du contexte sanitaire, il était difficile de mettre en place une commission d'Appel d'Offres (CAO). Aussi, et conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, il a été décidé de ne pas réunir de CAO et de procéder à la signature du marché le 2 juin 2020. L'accord-cadre a été attribué à la Sté SCHILLER pour un montant maximum de 120 000€ HT et pour une durée de 3 ans.

Cette décision a été transmise à l'ensemble des communes membres du groupement par un courriel du 16 juin 2020.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020  
Reçu en préfecture le 31/07/2020  
Affiché le   
ID : 064-200067262-20200728-29\_200728\_DIV-DE

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY